

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCACTION
10 juin 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2022D096

OBJET :

**11. FONDS POUR
L'INSERTION DES
PERSONNES
HANDICAPEES DANS
LA FONCTION
PUBLIQUE. DEMANDE
DE SUBVENTION ET
AUTORISATION DE
PAIEMENT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-2022D096-DE

L'an deux mil-vingt-deux, le seize JUIN à dix-huit h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. MOUILLE Julien – Mme PETITPRET Sabine **donnant procurations respectives à** M. DUYCK Joël – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le F.I.P.H.F.P (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents porteurs de handicap.

À ce titre, un de nos agents souhaite bénéficier d'une aide pour l'acquisition d'un appareillage auditif. Cet appareillage auditif coûte 2600 € (avec un reste à charge de 1 200 € après participation de la CPAM et de la mutuelle de l'agent).

Seuls les employeurs publics sont habilités à solliciter les fonds du F.I.P.H.F.P. Celui-ci a répondu favorablement à notre demande, à hauteur de 1 200 €.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité, décide d'autoriser :

- le paiement de la facture au profit de l'USMD Audition mutualiste, situé 16 rue de l'église à Hazebrouck ;
- la demande de subvention au F.I.P.H.F.P pour l'acquisition d'appareillage auditif d'un employé communal ;
- l'encaissement par la commune de la subvention.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.